



On s'abonne :
 ▲ LYON, rue St-Dominique, n° 10;
 ▲ PARIS, chez M. Alex. MESNIER, libraire, place de la Bourse.

LE PRÉCURSEUR,

Le prix de l'abonnement est de :
 16 fr. pour trois mois,
 31 fr. pour six mois,
 et 60 fr. pour l'année.

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

LYON, 23 JANVIER 1829.

COMITÉ DE SECOURS.

« Au moment où les principaux citoyens de notre ville allaient s'organiser spontanément en comités extraordinaires de bienfaisance, l'autorité municipale a senti que son devoir et son honneur lui prescrivaient de prendre l'initiative dans cette œuvre devenue si urgente. Elle emprunte la voie de notre feuille pour publier l'arrêté suivant :

« Nous maire de la ville de Lyon,

« Considérant que dans les circonstances où nous nous trouvons, il est du devoir de l'administration de chercher à obtenir des ressources extraordinaires pour venir au secours des indigens et des ouvriers sans travail que renferme notre ville, et dont la situation devient de jour en jour plus fâcheuse par la rigueur de la saison;

« Que l'un des moyens dont on a fructueusement fait usage en 1826, a été la création d'un comité auxiliaire de bienfaisance, constitué sous la direction et la surveillance de l'administration municipale;

« Qu'en recourant cette année, à la même mesure, nous devons en espérer les mêmes résultats.

« Avons arrêté :

« Article premier. Il sera formé un comité auxiliaire de bienfaisance, qui sera chargé d'aviser aux moyens de stimuler les dons de la charité publique en faveur des indigens de toutes les classes, et notamment des malheureux ouvriers sans travail.

« Ce comité sera composé, sous notre présidence, de nos collègues MM. les adjoints, et des membres ci-après :

« MM. Arlès, Arnaud (Victor), Arthaud, Basset-de-la-Pape, Bernat (Camille), Bontoux (Auguste), Bousquet, Brisson, Brolemann, Brosset, Brouzet, Cazenove (Arthur), Cazenove (Victor), Champ-Legoux, Chuard, Coste aîné, Coste (Victor), Cordier, Deiore, Devillas (Adrien), Devillas (Elisée), Didier-Petit, Doguin, Favre (Pierre-Victor), Fleuriou (de), Francoal, Frigière de Brulh, Froydeveau, Fournel, Guérin-Philippon, Jacquier, Jandin, Journé, Lallemand, Le comte de la Beaume-Pluvinel, Maigre (Louis), Mallié (Philippe), Magneval (Gabriel), Monterrad, Mottard, Orsel aîné, Pavy fils, Phelip-

ainé, Platzmann (Gustave), Polinière, Rambaud (Charles), Revoil, Rey (Henry), Rieussec (Antonin), Rieussec (Justinien), Richard (Fleury), Sabran, Saint-Olive, Sévenne, Terme, Terret (André), Tissot (Thomas), St-Trivier (de), Turin, G. Vincent, Yemeniz.

« Art. 2. La première séance du comité auxiliaire se tiendra à l'Hôtel-de-Ville, dimanche prochain 25 du courant, à dix heures et demie du matin.

« Après la nomination d'un vice-président, de deux secrétaires et d'un trésorier, le comité divisera ses membres en autant de sections qu'il le jugera convenable, afin de rendre cette œuvre de bienfaisance la plus productive possible.

« Aussitôt après cette division, chaque comité s'occupera, 1° de recueillir dans sa section, par des visites à domicile, les souscriptions et dons de ceux qui voudront prendre part à cette œuvre; 2° de former la liste des indigens ou ouvriers sans travail qui sont à secourir, et de prendre les renseignements convenables sur leur position respective.

« Le comité général désignera aussi une commission exécutive qui sera composée de six membres, un par chacun des arrondissemens des bureaux de bienfaisance.

« Cette commission sera chargée de se concerter soit avec la commission administrative des bureaux de bienfaisance, soit avec les bureaux d'arrondissement, quant aux renseignements qu'il pourrait être utile de prendre afin d'éviter, autant que possible, le double emploi des secours ordinaires avec les secours extraordinaires.

« Art. 3. Le montant des dons recueillis par chaque membre, dans les quêtes à domicile, sera versé entre les mains du trésorier nommé par le comité général; les états de souscriptions lui seront également remis, afin qu'il en fasse le recouvrement à l'époque que les souscripteurs auront indiquée.

« Le comité général fera entre les sections la répartition des fonds distribuables.

« Art. 4. En outre des fonds qui proviendront des collectes, le comité est prié de nous proposer tous autres moyens qu'il croira propres à produire des ressources affectables au soulagement des mal-

heureux : nous nous empresserons d'y donner notre approbation.

« Art. 5 Nous affectons dès cet instant, pour premier fonds extraordinaire,

1° La somme de 4,461 fr. 80 c., formant le solde des perceptions faites pour le même objet en 1826.

« 2° La somme de 7,764 fr. 25 c., formant également le solde des collectes et des dons recueillis à la suite de l'incendie de la rue Sala.

« Art. 6. L'institution du comité auxiliaire est limitée au soulagement que les circonstances du moment commandent impérieusement d'apporter dans la situation des indigens et des ouvriers sans travail.

« En conséquence, et aussitôt que ces circonstances auront cessé, le comité général, après avoir reçu et appuré les comptes particuliers et généraux de l'emploi des fonds mis à sa disposition, sera immédiatement dissous; ses opérations seront rendues publiques par la voie de l'impression.

« Art. 7. Le présent arrêté sera adressé à M. le préfet du département.

« Fait à l'Hôtel-de-Ville, Lyon le 20 janvier 1829.

« Le Maire de la ville de Lyon,

« Signé, EVESQUE, adjoint.

« Vu et approuvé par nous conseiller-d'état préfet du Rhône.

« Lyon, le 22 janvier 1829.

« Signé, Comte DE BROSSES.

« Pour copie conforme,

« Le Maire de la ville de Lyon;

« EVESQUE, adjoint. »

S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux a daigné agréer le titre de protecteur du dispensaire de Lyon, et permettre que son nom soit placé au nombre des souscripteurs de cette œuvre, devenue si nécessaire aux habitans pauvres de notre ville et surtout à la classe intéressante et si nombreuse des ouvriers sans travail.

— Le tribunal correctionnel de Villefranche, dans son audience du 17 courant, a condamné les nommés Etienne Bonnard à trois ans d'emprisonnement; Duperret, Chanel, Hirin, Denis, Estragnat (Claude et Antoine), à 6 mois; Menissier et Baudy, à 5 mois; et Meunier, à 1 mois de la même peine; le premier, comme chef, et les autres,

AVIS

AUX ARTISTES LYONNAIS.

(2° et dernier article.)

Les reproches contenus dans mon dernier article, s'adressent plutôt à nos peintres qu'à nos sculpteurs. Il y a eu à l'exposition plusieurs bustes remarquables par l'exactitude des formes et la justesse de l'observation. C'est bien là la tête de *Vien*, c'est bien là cet homme qui eut la gloire de réformer notre école et de nous donner un David. J'y devine toute la pureté de son dessin et toute la faiblesse de son coloris. Voilà bien ce *Gérard Audran* qui montra un talent si original en copiant les grandes compositions de *Lebrun*. En jetant les yeux sur ce marbre, nous nous rappelons involontairement la correction, la force de son burin et le goût exquis de sa manière. J'aime à contempler ce buste de *Fay de Sathonay*. Oui, c'est le magistrat éclairé, le protecteur et l'ami des artistes. Je ne métonne pas de lire sur sa base que Lyon lui doit la fondation de son école des Beaux-Arts et de son Musée. Et cette tête admirable, ce crâne majestueux, quel est-il? C'est un homme universel; a-t-il cultivé les sciences, c'est un *Bacon*; s'est-il voué à la littérature, c'est un *Rousseau*; à la politique, c'est... c'est *Benjamin Constant*; il a le front de *Socrate*, il a sa profondeur, sa pénétration; aurait-il aussi son démon familier? Pourquoi non. Ces contradictions sont de notre nature. J'aime à croire que le reste de la tête est copié avec

cette exactitude que je vois dans les parties antérieures, mais je n'oserais l'affirmer, et je tremble qu'on y ait apporté cette négligence et cette légèreté qui sont presque passées en principe. Cependant la ressemblance n'est pas moins nécessaire ici que dans le front et la face. Voulez-vous vous en convaincre? Prenez un portrait, changez la partie postérieure de la tête, et vous verrez alors que sans toucher à ses traits vous avez changé entièrement l'expression.

Mais nous sommes forcés de tomber dans les fautes que vous nous reprochez, va-t-on s'écrier de toutes parts; vous ne connaissez pas le cœur humain, et surtout vous n'avez jamais fait de portrait. Ne savez-vous pas que cette sévérité dans la copie de la nature ne plaira à personne? Cette femme nous accuse de la vieillir si nous ne lui enlevons deux ou trois lustres; cette autre se trouve affreuse si nous n'avons pas rafraîchi son teint et comblé ses rides; et telle veut avoir le sourire sur les lèvres, dont l'aspect seul fait trembler toute sa maison. A cela je n'ai rien à répondre; c'est des principes de l'art que je parle, et je sais trop qu'ici comme ailleurs le chemin de la gloire n'est pas toujours celui de la fortune; je sais trop aussi que lorsqu'on oppose les intérêts de l'art à ceux de l'artiste, la victoire n'est pas long-temps incertaine. Que m'importe après tout que vous ayez rajeuni cette douairière, ou transformé en Achille cet officier de boudoir, ce général de l'œil-de-bœuf? La postérité s'inquiétera peu de leurs traits, elle ne saura pas s'ils ont jamais existé; mais vous n'aurez pas toujours affaire à des nullités de cette espèce. Vous devrez mettre en scène les hommes

qui se sont distingués de votre tems ou ceux qui ont laissé leurs noms dans l'histoire; c'est là que la ressemblance devient plus précieuse. Voulez-vous me représenter *Jacques Molt* apaisant le peuple irrité, *l'Arioste* imposant le respect et la vénération aux brigands dont il est devenu le prisonnier, ou le vainqueur de l'Italie entraînant sur ses pas nos phalanges découragées? je veux contempler leur face auguste; je veux savoir quels étaient ces hommes qui maîtrisaient ainsi la multitude. Et remarquez combien ce goût est général. Parle-t-on d'un homme dont la vie ait été marquée par quelque événement singulier, qui se soit signalé par ses talens, ses vertus ou ses vices? Aussitôt on se précipite sur ses pas, on veut le voir; il semble qu'un sentiment secret nous avertisse que nous connaissons mieux son moral quand nous aurons observé son physique. Admettre à de semblables plaisirs les habitans de toutes les nations, les éterniser pour ainsi dire, les propager jusqu'aux générations futures, voilà le devoir, voilà les merveilles des arts du dessin. Gardez-vous donc d'altérer ces traits, dissuez-vous les embellir; laissez au *Tasse* sa tête poétique, laissez-lui son air égaré, il convient à son génie. Horace exclut de l'*Helicon* tous ceux que la raison seule commande. Donnez à *Thomas Morus* cette figure vénérable devant laquelle *Lavater* s'extasiait; *Holbein* vous l'a conservée; pourquoi ne pas la reproduire? pourquoi lui ajouter cette barbe? pourquoi le couvrir d'un bonnet? Ses traits sont historiques tout aussi bien que ceux de *François I^{er}* ou d'*Henri IV*, de *Voltaire* ou de *Rousseau*.

comme membres de la coalition d'ouvriers qui a éclaté il y a quelques mois dans l'établissement de MM. Macculloch à Tarare, et dont nous avons parlé dans le tems.

— La cour royale a procédé, le 22 de ce mois, au tirage au sort des jurés qui doivent siéger à la première session des assises de l'Ain. Voici les noms que le sort a désignés :

MM. le comte d'Arloz (Joseph-Alexandre) de Ceyzerieux. — Auger (Jean-Marie-Joseph) de Lagnieu. — Bellet de Tavernot (Antoine) de Trévoux. — Berlie (Charles-Marie) de Lagnieu. — Berrod de Lavanciaz (Jean-Louis) de Nantua. — Bondet (Marie-Victor) de Verjon. — Brillat des Terreaux (Jean-Marie-Scipion) de Belley. — Broizet (Claude-Joseph) de St-Julien. — Buifaz (Jean-Gaspard) de Signy. — Chabert (Jean-Baptiste) de Varambon. — Chaboux (François) de Belley. — de Chambon (Marie-Charles-Godefroy) de Bourg. — Chatelet (Pierre) de Replongoe. — Collet (Denis-Joseph) de Beauport. — Collet-Meygret (Guillaume-François-Hector) de Laburbanche. — Crozet (Claude-Marie) de Coligny. — Gairal (Pierre) de Bourg. — Genard (François-Marie) de Bourg. — Girod (Louis-Joseph) de Gex. — Gonod (François-Joseph) d'Yon. — Gromier (Eugène-Jean-Bernard) de Bourg. — Goiffon (Claude) de St-Laurent. — Michallet (Agathange-Louis) de Bourg. — Morand (Joseph) de Songieux. — Novel (Joseph) de Belley. — Pelissié (Pierre) de Bourg. — Pictet (Gaspard) de Meximieux. — Rabud (Jean-Joseph-Marie) de Montrevel. — Reydellet (Claude-Joseph) du Grand-Abergement. — Ribiollet (Pierre-Charles) d'Izernon. — Robin (Jean-Claude) de Jasseron. — Simon (Pierre) de Bourg. — Sordet (Pierre) de Pont-de-Vaux. — Teyras (Pierre-Antoine) de Bourg. — Tissot (Philibert) de Nantua. — Vizu (Philibert) de Meximieux.

Jurés supplémentaires :

MM. Guillon (Pierre) de Bourg. — Guillot (Marie-Eléonore) *Idem.* — Morellet (Marie-Antoine) *Idem.* — Mortier (Jean-Marie) *Idem.*

CORRESPONDANCE.

Paris, 21 janvier 1829.

Le ministère est à la veille de recueillir le fruit de ses pusillanimités. Faute d'avoir accepté franchement les conditions de son existence, faute d'avoir répudié d'une manière ferme l'héritage de ses prédécesseurs, faute d'avoir résisté à de folles terreurs, comme le lui prescrivait son intérêt d'accord avec celui de la France, le voilà qui vient échouer contre une intrigue de cour. La politique méticuleuse de M. de Martignac devait amener ce beau résultat; on l'avait prédit. Reste à savoir si S. Exc. restera, comme elle l'espère, le héros de cette nouvelle *journal des dupes*.

Le bruit s'était répandu ce matin que M. de Polignac était attendu dans la journée. Un retour si prompt, après quelques jours d'absence, devait exciter à un très-haut degré l'attention publique, et donner lieu à beaucoup de conjectures. En effet, quelques personnes, qui se prétendent bien informées, ont expliqué le voyage du noble ambassadeur par la nécessité de s'entendre avec M. de Mortemart, avant le départ de ce dernier pour St-Petersbourg, où vont, selon toute apparence, se traiter de graves questions, sur lesquelles il importe de bien connaître les vues du cabinet de Londres. Cette conférence aurait été désirée, dit-on, par M.

Vous ne parviendrez à cette perfection, je le répète, à laquelle vous devez tendre sans cesse, qu'autant que vous aurez représenté le crâne avec cette exactitude minutieuse que *La Vierge* recommandait tant pour la physionomie : c'est sur la face que se peignent les passions qui nous animent, c'est sur le crâne que vous devez lire celles dont nous sommes susceptibles. Montrez-moi donc ces parties dans leur position la plus favorable. N'allez pas les affaiblir de nos costumes ridicules : c'est surtout en peinture que nous voulons voir nos héros en déshabillé : enlevez à Louis XIV son énorme perruque, j'aime à voir de près celui que sa grandeur attachait au rivage, et qui dans son iol orgueil osait dire : *L'Etat, c'est moi*. Un peintre ayant à représenter le sacrifice d'Iphigénie, voilà la tête d'Agamemnon; celui-là cache la figure entre les mains de son héros : ce sont là des moyens plus ou moins ingénieux d'échapper à la difficulté. Evitez ces défauts.

Eh bien ! nous en conviendrons, puisque vous le voulez, cette copie devra être exacte toutes les fois que la ressemblance sera possible ; mais les Beaux-Arts vivent de fictions. Si je veux peindre un officier grec blessé et enlevé par ses soldats, un pêcheur napolitain charmant ses loisirs par les accords de sa lyre, il me sera bien permis de donner à leurs crânes la forme que je croirai convenable. Et si j'emprunte mon sujet aux tems fabuleux ou héroïques, si je représente les dieux de l'ancienne Mythologie, si je fais revivre sur la toile ou sur le marbre l'éternelle famille des Atrides, ne pourrai-je pas donner un libre essor à mon imagination ? ne me

de la Ferronnays. Mais comme en calculant les époques, il est difficile de croire que ce ministre ait pu s'occuper de cette affaire, cette explication a trouvé peu de crédit, et voici une autre version à laquelle on s'attache plus généralement.

Un auguste personnage, en se rendant à l'un des derniers conseils, aurait trouvé la discussion engagée sur la nécessité de mettre un terme à l'*interim* de M. de Portalis ; et alors les ministres auraient appris que cet *interim* était sur le point de cesser, que le collègue sur le choix duquel ils croyaient avoir à délibérer, était choisi ; qu'un courrier était parti depuis quelques heures pour chercher à Londres le nouveau ministre, et que c'était simplement à la nomination d'un ambassadeur en Angleterre qu'il fallait pourvoir. L'effet de cette communication n'est pas facile à décrire, mais on peut s'en faire une idée. On ne dit pas qu'en ce moment on ait parlé de démissions. Peut-être a-t-on jugé à propos d'attendre l'arrivée de M. de Polignac depuis si long-tems habitué à faire des voyages inutiles. Toutefois, il paraît certain que si celui-ci ne devait pas avoir le même résultat, la retraite simultanée de la majeure partie des membres du cabinet aurait lieu immédiatement. On parle de six ou sept qui sont déterminés à prendre ce parti ; mais on n'est pas d'accord sur les noms. On cite ceux de M. Roy et du garde-des-sceaux. Les uns disent que ce dernier, pour des causes personnelles, ne resterait à aucun prix dans le ministère de M. de Polignac. On est également certain du parti adopté par M. de Martignac : il ne se retirera pas. Quant à M. de St-Cricq, on reste fort indifférent à ce qu'il deviendra, et s'il cesse d'être ministre, ce sera bien malgré lui.

Je dois ajouter à ces détails que, selon quelques personnes, l'arrivée de M. de Polignac serait l'effet d'une combinaison qui le placerait à la présidence du conseil sans portefeuille, afin de rallier au ministère l'extrême droite de la chambre, qui probablement ne se contenterait pas de si peu. D'après la même version, M. de Rayneval entrerait définitivement aux affaires étrangères.

Quoi qu'il en soit de ces différens bruits, il faut avouer que la misère du ministère est grande. Sans doctrines, sans force morale, sans appui ni dans la nation, ni dans la cour, il voit son existence remise en question par la moindre petite circonstance que le hasard amène. Porté au pouvoir par la réaction de l'opinion publique contre un système odieux, il n'a pas su profiter de ses avantages pour marcher dans une ligne conforme au vœu général. Il a voulu, présumant trop de ses ressources, accomplir une œuvre de fusion devenue impossible ; il a cru, placé entre les droits de tous et les privilèges du petit nombre, pouvoir faire la part des uns et des autres, comme si aucune transaction était possible entre ceux qui réclament ce qui leur appartient et ceux qui veulent le leur enlever ; et personne ne lui a tenu compte des formes polies qu'il a mises dans l'accomplissement de son projet. Ceux-ci ne lui ont su aucun gré de ses concessions, ceux-là n'ont pris patience que dans l'espoir d'ob-

sera-t-il donc pas permis de ne suivre d'autres règles que celles qui me rapprocheront davantage de ce beau que les anciens ont si bien connu ?

Dans les cas mêmes que vous venez de citer, il vous faudra encore copier la nature. Chaque nation a une physionomie qui lui est propre : on distingue facilement un Français d'un Allemand, un Anglais d'un Italien, un Russe d'un Espagnol ; eh bien ! le crâne dans ces nations ne diffère pas moins que la figure. Chaque peuple a pour l'un et pour l'autre un type national : ne donnez pas à un nègre, à un calmouk ou à un carabe la tête d'un Français ou d'un Allemand. Il est aussi quelques données générales qui peuvent être importantes : le cerveau est plus volumineux dans les régions septentrionales que dans celles du midi. La nature semble dans ces dernières remplacer la quantité par la qualité. Il est toujours plus volumineux dans l'homme que dans la femme ; mais sa petitesse, dans le sexe féminin, a des bornes que la nature s'est imposée elle-même, et elle n'a jamais donné le libre exercice de l'intelligence à une tête aussi petite que celle de la Vénus de Médicis. Elle a affecté aussi une conformation particulière à chaque sexe : elle a abaissé le front de la femme et a prolongé sa tête en arrière. Ce ne sont pas des hypothèses, il ne s'agit pas de discuter, mais d'observer. Ce sont des faits, et des faits si connus, qu'il n'est pas de garçon d'amphithéâtre qui ne sache distinguer au premier abord une tête de femme d'une tête d'homme. Comment se fait-il donc que les artistes ne rencontrent ces particularités que par hasard ? Comment se

tenir enfin complète justice, mais leur confiance était faible, et ils feraient peu pour soutenir ceux qui ont si mal répondu à leurs espérances. Le ministère peut tomber aujourd'hui, il excitera peu de regrets, car il est douteux qu'il ait empêché beaucoup de mal, et il aurait pu faire beaucoup de bien s'il l'avait voulu.

Cette nouvelle leçon lui profitera peut-être ; mais il est à désirer surtout que la chambre ne se fasse plus illusion sur ce que le vœu de la France attend de son patriotisme. Elle a cru aussi qu'il fallait temporiser, et l'expérience lui prouve les inconvénients de ce système. Qu'elle exige enfin des institutions qui nous mettent une bonne fois à l'abri des intrigues de cour, qu'elle nous mette à même de marcher librement et sans crainte vers le développement de nos institutions, qu'elle frappe enfin le mal dans sa racine, en poursuivant l'accusation des anciens ministres sur lesquels s'appuient encore les factions ; voilà quel est son devoir et le prix auquel elle obtiendra l'estime et la reconnaissance du pays.

P. S. On annonce en ce moment à la bourse (4 heures et demie) que M. de Polignac est arrivé.

AVIGNON, 15 janvier.

Il s'est fait peu de ventes en soie ces jours derniers. On peut attribuer le décolorage des fabricans à la mévente de leurs étoffes. Il y a cependant depuis deux jours un fort acheteur de Florence, M. Rousselle de Paris, et malgré cela nos étoffes ne prennent aucune faveur.

Le prix des ventes qui se sont faites en trames, dans les titres de 32 à 36, a été de 35 fl. à 34 fl. 6 s. Les brins plus fermes et plus fins n'ont point de demande.

Les organsins sont toujours de 34 à 35 fl. 6 s. pour les 32 à 35 deniers.

Les belles grèges de 15 à 16 deniers se sont vendues de 21 f. 50 c. à 22 f. ; il s'est fait quelques ventes.

Le marché de Cavillon a été nul, à cause du mauvais tems.

Du 18. — Les ventes en soie ont continué avec assez d'activité et sans variation dans les prix, tant pour les trames que pour les organsins.

Il s'est vendu quelques ballots du titre de 28 à 30 deniers à 35 florins ; il s'est fait des ventes assez considérables en grèges, toujours dans les mêmes prix, c'est-à-dire de 21 à 22 f. pour les 15 à 18 deniers.

Les florences ne prennent aucune faveur ; la mévente continue toujours.

TOULON, 12 janvier.

Les philhellènes voient avec la plus vive peine que nos braves soient obligés de rentrer dans leur patrie avant d'avoir entièrement rempli la noble mission dont ils avaient été chargés. Que deviendra la Grèce livrée à elle-même, épuisée par les guerres sanglantes qu'elle a eu à soutenir, sans ressources, sans défenseurs ? Nos mineurs, nos ouvriers resteront sans doute en Morée pour réédifier les fortresses de cette province, ainsi que l'isthme de Co-

fait-il qu'ils négligent de semblables observations ? MM. Cortot et Legendre seraient bien embarrassés s'il leur fallait trouver des têtes conformées comme celles de *Pandore*, d'*Eurydice*. Je ne dis rien du crâne des enfans ; sa forme est si différente de celle de adultes qu'il suffit de le rappeler.

Vous voulez, dites-vous, aborder le genre héroïque. Ne croyez pas que vous soyez ici délivré de toute entrave. S'il était vrai que les caractères, les passions, les talens ont toujours une forme de tête qui les accompagne, ne devriez-vous pas donner à vos héros celle qui leur convient ? Evitons encore toute discussion théorique : tenons-nous-en à l'observation. Ne savez-vous pas qu'il y a un front plus particulier aux philosophes ? Examinons, peut-être en trouverons-nous un pour les poètes, un autre pour les musiciens. Jetons les yeux sur les hommes qui nous entourent. Nos *Racine* ont-ils la même tête que nos *Pascal* ? nos *Louis XI* ressemblent-ils à nos *Louis XII* ? Non, sans doute. Faites donc sentir ces différences : c'est la seule manière de donner à vos ouvrages cette vie et ce caractère de vérité qui leur manque. Voilà ce que faisaient les anciens ; voilà en quoi il faut les imiter. Vous y réussirez, non pas, comme on le voit trop souvent, en copiant leurs ouvrages, mais en adoptant leur manière. Vous laissent-ils représenter un athlète, c'est un athlète qu'ils étudiaient ; et il ne leur vint jamais dans l'idée que le mendiant, qui la veille avait servi de modèle pour un saint Jérôme, put être le lendemain revêtu de la toge romaine ou de la cuirasse du paladin. S'agissait-il d'un être supérieur, d'un génie sage

rinthe, seul passage pour y pénétrer par terre; mais 10,000 turcs occupent l'Attique, et pour peu que nos bâtimens s'éloignent de la Morée, il suffit de quelques jours à ces troupes pour opérer une descente. Ainsi, la France perdrait le fruit de tant de fatigues, de tant de dépenses en hommes et en argent. Et si, comme on le dit, les anglais sont déjà maîtres (ou le seront bientôt) de l'île de Candie, province dix fois plus riche que la Morée, de quel œil le ministère français verra-t-il cette occupation?

Les officiers de l'armée qui sont arrivés de la Morée sur les bâtimens du roi, ont fait leur entrée ce matin; ils sont en assez grand nombre.

— On attend ici sous peu de jours M. de St-Cricq, neveu de S. Exc. le ministre du commerce, qui voyage, chargé d'une mission ayant pour but de constater l'état industriel des différentes parties de la France, et de voir quels développemens plus avantageux il serait possible de lui donner. Il est dans ce moment à Marseille, où il a dû assister à la seconde assemblée générale des propriétaires de vignes et négocians en vins, qui devait avoir lieu hier.

— Les dix-sept savans et artistes qui, sous la direction de M. Bory de St-Vincent, sont chargés d'aller explorer la Morée, doivent arriver ici demain matin. Ils feront la traversée sur la frégate *la Cybèle*, qui partira vers le commencement de la semaine prochaine. Dans ce moment elle organise son gréement.

— Les bâtimens que la frégate *la Marie-Thérèse* doit escorter pour la Morée, ont été mis en grande rade aujourd'hui. Cette frégate porte un million; elle doit partir le 18 ou le 19, si le vent est favorable.

— Nous avons annoncé, il y a quelque tems, que le dey d'Alger avait envoyé à Tunis un chargé d'affaires pour convenir des bases d'un traité de paix et de commerce avec notre consul de France à la même résidence.

Le talens diplomatiques de M. Lesseps, la considération dont il jouit dans le pays et auprès du dey d'Alger lui-même, ont pu faire croire un moment que ces négociations auraient un résultat favorable à la paix. Qu'on se détrompe: le dey ne veut pas entendre parler d'arrangement, et n'est nullement intimidé par notre croisière.

Les Algériens ont maintenant deux frégates, trois corvettes et deux bricks prêts à prendre la mer. Le jour de la St-Charles, ils voulaient sortir pour attaquer nos deux frégates (*la Flore* et *la Proserpine*) qui étaient devant la ville.

Ils s'étaient imaginés, que nos marins ne pouvaient célébrer l'anniversaire du roi de France sans se mettre dans un état complet d'ivresse, et c'est pour profiter de cette occasion que le peuple demandait l'attaque à grands cris. Le dey, mieux avisé, s'y est fortement opposé, mais il n'a pu empêcher la sortie des bâtimens qu'en descendant de son palais avec sa garde turque, pour venir enlever les gouvernails de chaque navire.

On s'étonne toujours plus que le ministère français ne prenne point de mesures plus efficaces pour mettre un terme à cette misérable guerre. Nous ne

rivaux, ils n'avaient d'autre secret que d'augmenter les formes qu'ils trouvaient exprimées chez ceux qu'ils avaient sous les yeux. Aussi voyez les prodiges de leur ciseau! Nous n'avons pas les traits du prince des poètes, selon Plinie, et cependant je me suppose présent au moment où son buste est découvert: Voilà un grand poète, m'écrierai-je aussitôt! Quelle imagination, quelle richesse de style, que de figures, que de comparaisons, que de merveilleux dans ses ouvrages! mais aussi que de morale, que de philo sophie, que d'harmonie dans ses vers! Peut-être a-t-il aimé les voyages, peut-être a-t-il voyagé lui-même. Que si je me rappelle qu'*Homère* tient encore de nos jours, chez toutes les nations, le sceptre de la poésie; que ses poèmes fourmillent de comparaisons et de métaphores; qu'à chaque instant les divinités de l'Olympe sont intéressées dans les débats de ses héros; qu'il s'est plu à nous tracer les voyages d'*Ulysse*; qu'il a erré lui-même toute sa vie, à tel point qu'on ignore le lieu de sa naissance, et que sept villes se disputent cet honneur; qu'il a décrit les lieux dont il parle avec une fidélité telle que, deux mille ans après lui, *Wood*, *Choiseul-Gouffier*, *Pococke* et *Liston* parcouraient la Troade l'Illiade à la main; je n'aurai pas besoin d'aller consulter les médailles, et de comparer avec ce marbre les traits que j'y trouverai: je ne consulterai que mes yeux, et je dirai: Si l'on ne connaissait pas la tête d'*Homère*, l'artiste a deviné ses traits.

Ce n'est encore qu'en exagérant pour ainsi dire les formes

pouvons rien espérer d'un blocus aussi absurde que ridicule par ses résultats.

— Dans notre dernier numéro, nous avons annoncé que les embarcations de *la Proserpine* avaient eu une petite affaire sur le cap Caxine avec des Bédouins cachés à terre, et qu'on n'avait à regretter la perte de personne. On nous apprend aujourd'hui qu'il est mort plusieurs marins des suite de leurs blessures, parmi lesquels il n'y a aucun officier.

(Aviso de la Méditerranée.)

MARSEILLE, le 20 janvier.

(Correspondance particulière du Précurseur.)

Chaque jour il arrive dans notre port *Dieudonné*, servant de quarantaine, des bâtimens venant de la Morée; il s'y trouve maintenant environ 1000 hommes, qui entreront dans trois ou quatre jours dans le lazaret préparé pour en recevoir environ 4000. Jusqu'à présent il n'y a que fort peu d'officiers et quelques employés; la majeure partie appartient au 35^{me} régiment de ligne.

Nous avons encore dans notre conseil municipal une place vacante. M. Reguis, président du tribunal civil, a donné sa démission; il a eu occasion dans diverses circonstances de voir que les fonctions administratives et judiciaires sont incompatibles; et en homme d'esprit, il n'a pas attendu la loi sur l'organisation municipale, bien convaincu qu'il ne sera jamais appelé par des électeurs à siéger dans le conseil de ville où il s'est montré un peu trop zélé défenseur du système Ville.

Il est question en ville d'une lettre de S. G. le garde-des-sceaux, qui ordonne la fermeture du couvent des Capucins. Cette mesure n'a pas encore reçu son exécution; par conséquent on ne sait pas si elle est applicable à cette sorte de capucins qualifiés de frères-lais, qui quêtent en ville pour les religieuses d'ordres mendiants.

On attribue le retard qu'éprouve l'ordre donné par S. G. le garde-des-sceaux, à l'absence momentanée de M. le préfet, qui se trouve à Aix auprès de son parent l'archevêque d'Aix qui est à toute extrémité et dont on ne prévoit pas le rétablissement.

Notre évêque s'est enfin décidé à renvoyer les externes de son petit séminaire; mais il a, dit-on, gardé quelques pensionnaires de plus que ne l'y autorise l'ordonnance à laquelle il se conformera à fur et mesure des vacances.

On a reçu à la préfecture les nominations des huit intendans de la santé qui doivent entrer en exercice pendant six ans; elles n'ont point encore été rendues publiques; mais on a appris avec plaisir que les choix de S. Exc. s'étaient fixés sur des personnes qui n'avaient jamais fait partie de l'intendance sanitaire et qui par conséquent n'en suivront pas la routine. On a également appris qu'il y avait parmi les nouveaux élus un négociant professant la religion réformée. Cette nomination a fortement contrarié les congréganistes.

PARIS, 20 JANVIER 1829.

Par ordonnance du 19 janvier, S. M. a, 1^o déterminé le nombre des écoles secondaires ecclésiastiques du diocèse de

qu'ils observaient chez les hommes doués de grandes facultés intellectuelles, qu'ils purent donner à leurs dieux, et surtout à Jupiter, ce caractère de majesté et de supériorité que nous devons trouver dans le maître du tonnerre. L'observation leur apprit sans peine aussi que le développement de telle ou telle partie coïncidait avec telle ou telle faculté. Jamais Hercule ne fut représenté avec les mêmes formes que Jupiter. Ils allèrent jusqu'à remarquer que les lutteurs, les gladiateurs avaient une autre tête que les philosophes; qu'il y avait chez les premiers plus de cerveau en arrière de l'oreille, qu'il y en avait plus en avant chez les seconds; et ils furent toujours fidèles à cette règle. Les détails les plus minutieux étaient rendus avec la plus grande sévérité. Ils n'oubliaient pas de donner à Hercule et au gladiateur ces oreilles boursoufflées par les coups dont elles étaient meurtries si souvent. C'étaient les principes de ce tems. Pour se conformer à ceux du nôtre, celui qui a restauré cette statue, a cru faire un trait de génie en lui faisant une oreille plus belle que celle qui était conservée. Dans ces sujets mythologiques, vous ne devez pas perdre de vue que ces divinités n'étaient que les facultés de notre ame personnifiées et matérialisées, pour ainsi dire. Presque tous nos penchans reçoivent dans l'antiquité les honneurs de l'apothéose. Priape fut le dieu de la génération ou de l'amour physique, Mars fut celui des combats. Mercure était la divinité des voleurs, l'Amitié eut aussi ses autels, et les Romains sacrifiaient à la Peur. Prenez donc pour modèles des hommes doués de

Toulouse; 2^o les communes dans lesquelles ces écoles de-meurront établies.

Par une seconde ordonnance, en date du même jour, S. M. a agréé les nominations faites par M. l'archevêque de Toulouse, des supérieurs ou directeurs des deux écoles secondaires ecclésiastiques qui y sont établies.

Le tout conformément à l'ordonnance du 16 juin 1828, dont les dispositions seront successivement exécutées.

(Moniteur.)

— MM. les délégués des départemens et les propriétaires de vigne, réunis chez M. le marquis de Brias, ont procédé à la formation d'un comité central. Il a été décidé qu'il en serait donné avis par la voie des journaux aux comités établis dans les départemens, afin de les engager à faire parvenir au comité central les documens propres à éclairer les questions dont il devra s'occuper pendant la réunion des Chambres. Le comité s'assemblera tous les samedis chez M. de Brias, rue de Richelieu, n^o 61. Les délégués des départemens sont invités à se rendre à ses réunions. Les lettres et documens doivent être envoyés à cette adresse.

— La commission d'enquête commerciale a entendu, dans sa séance de samedi, M. Delisle, colon de l'île de Cuba, et M. Leclerc, raffineur au Havre, ancien associé de la maison Paravey. M. Delisle paraît avoir confirmé par ses réponses les renseignemens communiqués à la commission par M. Moitesier sur l'importance du commerce que la France pourrait faire avec cette île, et ceux que les colons des Antilles françaises avaient données sur sa fertilité. M. Leclerc a réuni ses vœux à ceux des délégués des chambres de commerce pour obtenir une diminution dans la surtaxe d'introduction des sucres étrangers. On pense que l'enquête sur la question des sucres sera terminée à la fin de la semaine.

— Le conseil municipal de la ville de Berne a décrété à l'unanimité, le 29 décembre, l'établissement d'une Ecole industrielle pour les jeunes garçons de douze à seize ans. Cette décision a encore besoin de la sanction du grand conseil.

— Les nouvelles du Levant, arrivées ce matin, ne reposent que sur des on-dit. Ainsi, selon la *Gazette d'Augsbourg*, on croit à Vienne que la mission de M. de Jaubert à Constantinople aura le plus heureux résultat, tandis qu'on pense en Egypte que l'intention des alliés est de forcer les Turcs à évacuer Candie comme la Morée, ce qui serait loin de faciliter les négociations. On dit aussi que les Grecs préparaient à Hydra une expédition de 2,000 hommes destinée à agir contre Candie.

Les seules nouvelles officielles se lisent dans l'*Observateur autrichien* qui publie un rapport de l'arrestation, par un bâtimen de guerre autrichien, d'un corsaire grec patenti, qui a été conduit et retenu à Smyrne. Les papiers du corsaire lui ordonnaient d'arrêter tous les navires neutres, sous quelque pavillon qu'ils fussent, chargés de grains pour Constantinople, par la singulière raison que les arrivages de la Mer-Noire étant suspendus par le blocus, il était nécessaire que la Grèce, qui se trouvait par suite de cette mesure manquer de grains, s'en procurât, sauf indemnité, par l'arrestation des navires qui en portaient.

— L'officier du 6^e régiment de la garde royale en garnison à Courbevoie, qui a été attaqué avant-hier par des brigands et précipité par eux dans la Seine, est M. le capitaine Menuisier. Nous faisons connaître son nom pour rassurer les familles qui ont des parens dans ce régiment. Ce que tout le monde apprendra avec autant de plaisir que de surprise, c'est que cet officier se porte bien, malgré l'accident horrible qui devait lui coûter la vie. Les soins qu'on lui a prodigués ont été si heureux, qu'il ne lui reste que quelques contusions aux bras. Les brigands lui ont volé un billet de banque de 1000 fr. qu'il avait dans son portefeuille. M. Menuisier avait obtenu un congé de six mois, et il venait dîner ce jour-là avec ses camarades à Courbevoie, lorsque s'étant aperçu à Neuilly que l'heure du dîner de la caserne était passé, il prit son repas dans cette commune. C'est après son dîner, et vers les sept

ces qualités; autrement vous vous exposez à donner à la chasté Diane les formes d'une Bacchante; au Dieu de la guerre, celles de la Concorde; et à Saturne, qui dévorait ses enfans, le crâne de Niobé, qui mourut en voyant périr tous les siens.

Jeunes artistes qu'on le désir de la gloire enflamme, vous qui sentez votre cœur épris de l'amour de votre art, et qui voyez autre chose qu'un triste objet de spéculation, c'est à vous que je m'adresse; c'est à vous que j'ose donner cet avis. Je ne vous dirai point suivez telle ou telle doctrine. Un seul précepte les renfermera tous: étudiez la nature; mais étudiez-la dans ses innombrables variétés. Donnez à la copie du crâne et de ses différentes régions une attention particulière. Ne négligez pas pour cela les autres parties, mais accordez à celle-ci l'importance que lui assurent les hautes fonctions de l'organe qu'elle renferme. Ne regardez pas la peinture et la sculpture comme des arts de pur agrément. Attachez-y une plus haute idée; persuadez-vous que ce n'est pas tout de vous faire admirer par le fini de votre dessin, la beauté de votre composition, ou la richesse de votre coloris. Nous voulons encore trouver dans vos ouvrages toute l'exactitude, toute la vérité de l'historien. Alors vous aurez mérité la palme que promet le législateur du Parnasse à celui qui aura réuni l'agréable à l'utile. Alors, mais alors seulement, vous léguerez à la postérité des monumens à l'aide desquels elle pourra corriger les préjugés, les erreurs ou les mensonges de l'histoire.

F. LEBERT, D. M. P.

heures et demie du soir que, s'acheminant vers Courbevoie, il a été arrêté sur le pont de Neuilly par deux hommes qu'il n'a pas reconnus. Le bras de la Seine dans lequel il a été jeté, faisant partie du territoire de Neuilly, c'est le maire de cette commune qui a reçu la plainte, et qui est chargé de la première instruction.

— On écrit de Strasbourg :

Le 8 de ce mois, entre trois et quatre heures de l'après-midi, André Kauffmann, fils d'un pêcheur d'Ostwald, s'embarqua, muni d'un fusil, dans une nacelle, et se rendit à un îlot de la rivière de l'Ill, pour aller pêcher. Bientôt il vit arriver, aussi en nacelle, un garde forestier, un garde de pêche et un ancien percepteur des contributions directes à Illkirch. Kauffmann se jeta aussitôt dans sa nacelle et s'efforça de regagner le rivage, malgré les cris de ces individus qui voulaient l'arrêter. Au moment où Kauffmann mettait pied à terre, l'ex-percepteur des contributions tira un coup de fusil qui le blessa au mollet gauche; un second coup partit aussitôt et atteignit Kauffmann au dos et aux deux bras. Cependant il eut encore la force de se traîner jusque chez ses parents, où on s'est empressé de lui prodiguer tous les secours que réclamaient son état. Une plainte a été portée, et le maire d'Ostwald a dressé un procès-verbal qui a été remis à M. le procureur du roi.

— M^{me} la marquise duchesse d'Albufera, accompagnée de ses enfants, a eu l'honneur de présenter les mémoires du maréchal Suchet, duc d'Albufera, au roi, à M. le Dauphin et à la famille royale, qui ont daigné les accueillir avec bienveillance.

— Une lettre particulière de Londres dit qu'il est très probable que le duc de Northumberland sera nommé vice-roi d'Irlande.

— Les régiments suisses au service des Pays Bas vont être définitivement licenciés. C'est un avis indirect donné au ministère français par le gouvernement Belge.

— On remarque avec intérêt que les dernières soirées du roi d'Angleterre ont été composées de whigs.

— Le nouveau tableau de M. Horace Vernet, représentant la Bataille de Fontenoy, vient d'être placé dans la galerie de la chapelle du château des Tuileries.

— M. Drovetti, consul-général de France à Alexandrie, dont la santé avait inspiré de vives inquiétudes, est parfaitement rétabli. On ne saurait donner trop de publicité à cette nouvelle, qui intéresse vivement les voyageurs et les négociants français.

— Le *Mercur de Souabe* a publié un moyen de se procurer, en toute saison, une grande quantité de pommes de terre. Le cultivateur qui a découvert ce procédé s'exprime ainsi : « J'ai couvert un coin de ma cave d'une couche ayant un pouce d'épaisseur, et composée de deux tiers de sable fin du Danube et un tiers de terre ordinaire. J'y ai mis, au mois d'avril, trente-deux pommes de terre jaunes, dont la peau était mince. Je les ai posées seulement à la surface, sans les enterrer ni les couvrir. Elles ont germé abondamment de tous côtés, et j'en ai recueilli, à la fin du mois de Novembre suivant, plus d'un quart de boisseau des meilleures. Pendant les six mois qu'elles restèrent en terre, je ne leur ai donné aucun soin de culture, et elles ont ainsi prospéré sans influence du soleil et de la lumière. Cet essai pourrait être avantageusement appliqué aux places fortes, aux hôpitaux, et en général à tous les endroits où il se trouve des souterrains qui ne sont ni trop froids, ni trop humides. » Nos jardiniers cultivent les champignons dans des celliers, dans des caves; il s'en fait une culture considérable dans les carrières de Paris, du côté de l'Observatoire. On pourrait aussi multiplier les pommes de terre par ce procédé facile, puisqu'il n'exige ni soin, ni dépense.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

GRÈCE.

Navarin, 26 décembre.

L'armée expéditionnaire commence dès ce jour à évacuer la Morée. Dans le mois de mars, nous n'aurons plus dans ce pays que des troupes du génie qui y sont nécessaires pour réparer les forteresses.

Il paraît que les diplomates sont d'accord sur la délimitation de la Grèce. Le Péloponèse, les Cyclades et l'île de Candie formeraient le nouvel état qui a tant de peine à s'organiser. Il faut que M. Capo d'Istria soit un homme de tête et de génie pour arriver à ce but. On a cependant beaucoup plus de confiance dans les talents du colonel Fabvier, qui est arrivé depuis quelques jours; il va s'occuper de l'organisation d'une armée régulière, qui sera plus utile à l'organisation des Grecs que toutes les combinaisons diplomatiques.

On parle beaucoup ici d'une expédition contre Alger, qui aurait lieu en mai prochain. Nous sommes impatients d'arriver en France pour savoir jusqu'à quel point ce bruit est fondé.

Il ne reste à Navarin que les vaisseaux le *Trident* et le *Volcan*.

Hydra, 22 décembre.

Le président vient d'ordonner une expédition contre la Roumélie, afin de chasser, s'il est possible, de ce pays, les

Tures, ennemis irréconciliables de la Grèce. On s'est pendant long-temps bercé de l'espoir que le Sultan reconnaîtrait notre indépendance; mais on doit enfin avoir reconnu que l'orgueil ottoman ne se décidera jamais à faire une démarche qu'il considère comme une humiliation.

Il est fâcheux pour nous que le président, malgré ses talents, n'ait pas su acquérir la confiance de la nation. Sa popularité se perd tous les jours; aussi l'assemblée nationale qui est sur le point de commencer ses travaux, doit, dit-on, lui retirer une partie de ses pouvoirs. Déjà les places qui dépendent de la nation et de ses véritables amis, ne sont-elles plus données à tous ceux qu'on soupçonne être exclusivement attachés au président, et qui n'ont jamais versé leur sang pour la patrie.

Jugez, dans de pareilles circonstances, quel effet a dû produire ici la nouvelle du prochain retour de l'armée française. Les Grecs se voient encore sous le cimenter ottoman, et la conduite de l'Angleterre, aux conférences de Poros, est loin de les tranquilliser. On se rend difficilement compte de la ténacité que cette puissance a mise à rétrécir, autant que possible, les limites de notre nouvel état, et à le tenir sous la dépendance du Sultan, sous le prétexte qu'il fallait avoir le soin de ne pas l'effaroucher. Notre avenir ne se présente pas sous un aspect bien favorable, et je crois que nous aurons encore beaucoup à souffrir avant que nous puissions jouir de ce repos que nos longs efforts pour obtenir la liberté rendent nécessaire.

Modon, 28 décembre.

Après une traversée de 17 jours, et un voyage très-pénible à cause des mauvais temps, le colonel Fabvier a débarqué ici. L'exagération avec laquelle on parlait, en France, des maladies qui avaient attaqué l'armée, l'avait effrayé; mais il a bientôt été rassuré, en voyant que l'état sanitaire de nos troupes était très-satisfaisant. Il a aussi été charmé de voir, par les relations amicales qui commencent à s'établir entre nous et les habitants de la Grèce, que ceux-ci savent apprécier la loyauté avec laquelle la France les a secourus. Et c'est maintenant qu'on songe à les abandonner, comme si ce peuple était sorti de l'enfance depuis assez long-temps, pour espérer qu'il pourra se soutenir et se défendre contre les attaques des Tures, qui n'attendent que notre départ et les désordres des anarchistes, réduits maintenant au silence et à l'inaction par la présence d'une force étrangère. Le colonel Fabvier, plein d'espoir et de zèle pour cette belle cause, doit bientôt partir pour Egine, où il s'occupera de l'objet de son importante mission. Et d'abord de l'occupation par les Grecs des places que l'armée française évacue.

PORTUGAL.

Lisbonne, 31 décembre.

Notre gazette annonce aujourd'hui que la santé de S. M. continue à s'améliorer, et qu'elle s'est levée pour la première fois le 28 de ce mois. Le bruit s'est répandu que D. Miguel avait pris le grand air en palanquin dans le jardin du palais de Queluz. Ce prince, assure-t-on, est très-maigre et souffrant beaucoup plus de la poitrine que de la fracture de sa cuisse.

On continue d'assurer que l'île de Madère sera cédée à l'Angleterre, sans doute en récompense de la protection ostensible que son gouvernement accorde à D. Miguel.

ANNONCES COURS DE M. VILLEMAIN:

TABLEAU DE LA LITTÉRATURE
FRANÇAISE AU 18^e SIÈCLE.

COURS DE M. V. COUSIN:

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE
AU 18^e SIÈCLE.

COURS DE M. GUIZOT:

HISTOIRE DE LA CIVILISATION
EN FRANCE.

L'empressement avec lequel cette publication a été accueillie l'année dernière, dispense d'en faire sentir l'utilité. Chaque

Cours doit avoir 36 leçons. Le prix de chaque leçon est de 90 centimes.

Par abonnement de 20 leçons à un seul Cours, le prix est de 16 fr. 50 c.; à deux, de 33 fr., et à trois, de 49 fr. 50 c. Plusieurs leçons ont déjà paru. On souscrit chez M^{me} S. DURVAL, libraire, rue des Célestins, n^o 5. Les souscripteurs de l'année dernière sont priés de faire retirer les portraits des professeurs. (1050)

ANNONCES JUDICIAIRES.

DEMANDE EN REHABILITATION.

Le sieur Paul Jacquemot, entrepreneur de bâtimens et de travaux publics, domicilié à Lyon, place Sathonay, qui avait été déclaré en faillite en l'année mil huit cent vingt-deux, a adressé à la cour royale de Lyon une demande en réhabilitation, en déclarant qu'il avait désintéressé tous ses créanciers; en conséquence tous ceux qui auraient des oppositions ou observations à faire contre cette demande, sont invités à le faire dans le délai de deux mois, à compter de ce jour, conformément à l'article 608 du code de commerce.

Lyon, le vingt-trois janvier mil huit cent vingt-neuf.

Par ordre de M. le procureur du roi et de M. le président du tribunal de commerce de Lyon.

TRIMONNIER. (1045)

Suivant acte reçu M^e Claude-François-Victor Bonnevaux, et son collègue, notaires à Lyon, le dix-sept décembre mil huit cent vingt-neuf, enregistré et transcrit, M. Jean-Pierre Levrat, propriétaire, demeurant à Lyon, quai St-Vincent, n^o 57, a acquis de M. Claude Richard, et de dame Marie Voirin, son épouse, tous deux rentiers, demeurant à Lyon, place d'Ainay, n^o 1, moyennant le prix de quarante mille francs, une maison située à Lyon, à l'angle de la place Confort et de la grande rue Mercière, portant le n^o 1, plus amplement désignée dans ledit acte.

L'acquéreur voulant purger ladite maison des hypothèques légales dont elle pourrait être grevée, a, le huit janvier mil huit cent vingt-neuf, déposé au greffe du tribunal civil de première instance de Lyon, copie collationnée de son contrat d'acquisition, dont extrait a été affiché en l'auditoire au tableau à ce destiné; et par exploit de l'huissier Beard, en date du vingt janvier présent mois, enregistré, ce dépôt a été signifié, 1^o à ladite dame Marie Voirin; 2^o à M. le procureur du roi, avec déclaration que l'acquéreur ne connaissant pas ceux qui auraient droit de requérir des inscriptions à raison d'hypothèques légales, il ferait publier ces significations conformément à l'article 683 du code de procédure civile et de l'avis du conseil-d'Etat du 9 mai 1807. (1046)

Par jugement du tribunal de commerce de Lyon, en date du neuf janvier mil huit cent vingt-neuf, enregistré le quatorze du même mois, la société qui existait à Lyon, sous la raison de commerce Gayet, Gourd et C^e, entre les sieurs Nicolas Gayet, Jean-Alexandre Gourd et Pierre-Joseph Bissardon, demeurant tous à Lyon, a été dissoute à compter du trente-décembre mil huit cent vingt-huit. La liquidation a été déferée au nouveau commerce Gayet, Gourd et C^e.

Signé CABIAS, fondé de pouvoir. (1047)

Le public est prévenu que le lundi vingt-six janvier mil huit cent vingt-neuf, dans le domicile qu'occupait Jean-Pierre Jouanen, fabricant de couvertures de bourre, rue Paradis, n^o 2, au 3^{me} étage, il sera procédé à la vente des meubles, effets et marchandises délaissés par ledit Jouanen, consistant en lit, armoire, caisse d'horloge, table, buffet de saie, ustensiles de cuisine, linge, nippes et hardes, 276 couvertures de bourre, une certaine quantité de bourre filée et en peloton, coton filé blanc, 5 mauvais rouets à filer la bourre, un bois de métier garni de ses agrès, propre à la fabrication des couvertures, et d'une fin de pièce; une mécanique à carder, un chevalet, un ourdissoir, et autres objets. Cette vente aura lieu à la requête des héritiers bénéficiaires dudit Jouanen, en vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon. (1044)

A VENDRE.

Externat de demoiselles en ville. S'adresser chez Mad. Langon, place des Célestins, maison du Café-Parisien, au 2^e, de 4 à 5 heures du soir. (1049)

A LOUER.

A louer au 15 février prochain, place Sathonay, n^o 1, maison du pharmacien :

Un appartement au 2^e, composé de quatre pièces boisées, parquetées, plafonnées, cheminées de marbre, cave et grenier. S'adresser à l'appartement, ou au 4^e, chez M. Remond. (1048)

GRAND-THÉÂTRE PROVISOIRE.

ZORAJME ET ZULNAR, opéra. — TURGARET, comédie.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

LA SEMAINE DES AMOURS, vaudeville. — MALVINA, vaudeville. — LES DEUX TABLEAUX DE PARIS, vaudev.

J. MORIN, Rédacteur-Gérant.